

Industrie

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POSSIBILITÉ DE DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE EN CAS DE VOTE DE LA CHAMBRE EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA PEINE DE MORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Radio-Canada signalait ce matin dans un bulletin de nouvelles que le premier ministre (M. Trudeau) aurait déclaré hier, à Vancouver, qu'il démissionnerait si la Chambre des communes se prononçait en faveur du maintien de la peine de mort. Comme certains partisans de l'abolition de la peine de mort dans tous les partis se trouvent maintenant plongés dans le plus grand embarras sur la question de savoir ce dont le pays a le plus besoin, du maintien de la peine de mort, de l'abolition de la peine de mort ou d'un nouveau premier ministre, je propose, appuyé par le député de New Westminster (M. Leggatt):

Que le premier ministre soit prié soit de se rétracter soit de démissionner, préférablement la deuxième solution.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1410)

LA SANTÉ

DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ DES MÉTHODES D'INSPECTION SANITAIRE DE LA LAINE IMPORTÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question pressante et urgente. Étant donné que l'inspection dont font l'objet au Canada la laine et les lainages importés n'est pas suffisante pour protéger la santé du consommateur, je propose, avec l'appui du député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que la question de l'inspection de la laine importée et de ses incidences sur la santé soit renvoyée au comité permanent de la santé et du bien-être social pour que celui-ci l'étudie et fasse rapport.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, ladite motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

ON PROPOSE QU'UN COMITÉ ÉTUDIE LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné la situation difficile dans laquelle se trouve l'économie du pays et l'influence néfaste de cette situation sur le pouvoir d'achat de la population et sur l'augmentation du taux de chômage, et compte tenu du fait que le Canada possède le potentiel nécessaire pour produire à

[M. l'Orateur.]

peu près tout ce qui est nécessaire, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé afin d'enquêter sur les moyens à prendre en vue d'éviter les importations de produits étrangers que l'on peut ou que l'on pourrait facilement produire ici même au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[Traduction]

LES ÉDIFICES PUBLICS

LES LACUNES DES SYSTÈMES D'ALERTE ET DE PRÉVENTION DES INCENDIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, pour proposer une motion d'urgence nécessitant. Elle fait suite à l'incendie qui a récemment fait des ravages considérables à la résidence d'été du gouverneur général, à Québec. Je propose, appuyé par le député de Surrey-White Rock (M. Friesen):

Que le gouvernement explique à la Chambre les circonstances suivantes: le personnel du gouvernement savait que les avertisseurs d'incendie de la résidence d'été du gouverneur général ne fonctionnaient pas depuis des mois avant l'incendie, ce qui fait que celui-ci a été découvert une heure plus tard; il n'y a pas eu d'inspection par le personnel compétent depuis plus d'un an à cette résidence et depuis trois ans à Rideau Hall, à Ottawa; enfin, la Chambre demande une enquête complète en vue de remédier aux lacunes graves qu'il y aurait dans les systèmes d'alerte et les inspections de prévention dans les édifices fédéraux y compris ceux du Parlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉGLEMENTATION DES PRIX

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le président de la Commission de lutte contre l'inflation a déclaré que le mécanisme de réglementation des prix du programme d'austérité est maintenant prêt. Dans ces conditions, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre quand les Canadiens peuvent espérer un ralentissement des fortes hausses de prix, que reflète la progression importante de l'indice des prix à la consommation de ce mois-ci?